

Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac



Conseil Communautaire du 15 Juillet 2020

Le quinze juillet deux mil vingt à 20 heures 30, se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de M. BOYER Didier, le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée par le président sortant le 06 juillet 2020.

Conseillers communautaires présents :

MAUMUS Jean, DUCAUD Aline, LAGARDE Josiane, MAILHES Jean-Louis, DUTREY Christian, VERDIER Jean-Marc, BRUZZAUD Anne-Marie, LAYERLE Christian, BETBEZE ABADIE Christophe, MARCHAND Michèle suppléante de VICTORIN Eric, FONTAN Guy, VERDIER Bernard, ABADIE Francis, MAJOURAU Alain, ABADIE Pierre, CHEF D'HOTEL Annick, FORTASSIN Catherine, GHARFI Paul, BOYER Didier, ASPECT Joël, ROUSSE Gaëtan, ADER Jean-Pierre, MARIE-ERNESTINE Stéphanie, Pascale ABADIE, DUBOSC Michel, CASTET Francis, LE BIHAN Jean-Michel, DUCAUD Christian, LUSCAN Pierre, GIRET Olivier, DUPRAT Christian, GAYE Frédéric, GALES Jean-Luc, ZAÏTER Chaabane, MOLE Michel, MOULEDOUS Michel, CIEUTAT Yves, CASTERAN Joël, ROSSIGNOL Monique, BARTHE Gérard, LOUGE Bernard, DESSACS Christian, HUSS Coralie, FRANCINGUES Alain, PIQUE Eric, LABAT Pierre, LURDE Jean, DUFFO Eric, SORBET Jean-Louis, REY Henri, TOUZANNE Jean-Pierre suppléant de SOLLES Myriam, LANNEGRASSE Nadège, LABERENNE Jean-Michel, DAZET Joël, GRASSET Jean-Pierre, MAUMUS Maryse, CIEUTAT Serge, FONTAN Elisabeth, MOULEDOUS Jean-Claude, IZA VERGARA Isabelle, PASQUINE Suzanne, SARRACANIE Jean-Paul, MATHA Philippe, FOURCAUD Thierry, LACOSTE Henry, LAPEYRE Jean-Paul

Conseillers communautaires excusés :

Conseillers communautaires absents

DAYRES Dominique, GANDIT Isabelle, SOLLES Myriam, VICTORIN Éric

Conseillers communautaires ayant donné procuration :

M. DAYRES Dominique a donné pouvoir à M. GRASSET Jean-Pierre pour voter en son nom.

Mme GANDIT Isabelle a donné pouvoir à M. VERDIER Bernard pour voter en son nom.

Secrétaire de séance :

M. ABADIE Francis a été désigné comme secrétaire de séance.

POINTS EVOQUES EN SEANCE

1 – L'ordre du jour comprendra les questions suivantes

- Election du président ;
- Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau ;
- Election des vice-présidents et des autres membres du bureau ;
- Convention relative à l'accompagnement de la relance du secteur du tourisme ainsi que du commerce et de l'artisanat de proximité

2 – Modification de l'ordre du jour du conseil communautaire

M. VERDIER Bernard en accord avec le Président de Séance, M. Boyer Didier, prend la parole et informe les membres du conseil communautaire présents que l'ordre du jour sera modifié et que les points suivants seront évoqués et propose aux membres du Conseil Communautaire de valider et approuver le nouvel Ordre du Jour.

- Aide au financement de projet entreprise SCI DONGAY
- Validation des taux de TOEM

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le nouvel ordre du jour à l'unanimité des membres présents.

3 - Election du Président

Monsieur BOYER Didier en sa qualité de doyen d'âge de l'assemblée est donc amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du président de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac.

Il est procédé à l'appel à candidatures.

Monsieur BARTHE Gérard est candidat à la présidence de la communauté.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 60 suffrages exprimés pour Monsieur BARTHE Gérard.

PROCLAME Monsieur BARTHE Gérard, président de la communauté et le déclare installé

4 - Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau :

Le président de la communauté rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-président est librement fixé par le conseil communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du conseil, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Compte tenu de l'effectif de notre conseil communautaire lequel comprend 68 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 14 vice-présidents.

Il est, par ailleurs, précisé, que sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le conseil communautaire dispose de la faculté de fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30 % de l'effectif global de l'assemblée et le nombre de 15 vice-présidents.

Dans une telle hypothèse, il est rappelé que l'enveloppe indemnitaire globale ne pourra toutefois pas être augmentée, celle-ci étant calculée sur un effectif de vice-présidents ne pouvant excéder 20 % de l'effectif global du conseil communautaire.

En outre, les dispositions de l'article L.5211-10 précisent également que le Bureau de la communauté est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le Président, M. BARTHE, propose aux membres du Conseil Communautaire de fixer le nombre de Vice-Président à 9 et les autres membres du bureau à 9.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la proposition du Président.

5 - Election des vice-présidents et des autres membres du bureau

A) Vice-Présidents

Le président de la communauté rappelle que les vice-présidents et, le cas échéant, les autres membres du bureau sont élus par le conseil communautaire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, et en l'occurrence, des vice-présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

A l'issue des opérations électorales, il ressort, eu égard au nombre de vice-présidents librement fixé par le conseil communautaire.

Il est procédé à l'appel à candidatures.

Monsieur GRASSET Jean-Pierre est candidat en 1er Vice-Président

Monsieur MAJOURAU est candidat en 2ème Vice-Président

Monsieur SORBET Jean-Louis est candidat en 3ème Vice-Président

Monsieur DUCAUD Christian est candidat en 4ème Vice-Président

Monsieur CIEUTAT Serge est candidat en 5ème Vice-Président

Monsieur ADER Jean-Pierre est candidat en 6ème Vice-Président

Monsieur LEBIHAN Jean-Michel et Monsieur CASTERAN Joël sont candidats en 7ème Vice-Président

Monsieur ABADIE Pierre est candidat en 8ème Vice-Président

Madame BRUZZAUD Anne-Marie est candidat en 9ème Vice-Présidente

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

Pour le poste de 1er vice-président :

53 suffrages exprimés pour Monsieur GRASSET Jean-Pierre

Monsieur LURDE Jean a pris part au vote à partir de l'élection du 2ème vice-président

Pour le poste de 2ème vice-président :

60 suffrages exprimés pour Monsieur MAJOURAU Alain

Pour le poste de 3ème vice-président :

63 suffrages exprimés pour Monsieur SORBET Jean-Louis

Pour le poste de 4ème vice-président :

54 suffrages exprimés pour Monsieur DUCAUD Christian

Pour le poste de 5ème vice-président :

64 suffrages exprimés pour Monsieur CIEUTAT Serge

Pour le poste de 6ème vice-président :

62 suffrages exprimés pour Monsieur ADER Jean-Pierre

Pour le poste de 7ème vice-président :

46 suffrages exprimés pour Monsieur LE BIHAN Jean-Michel

19 suffrages exprimés pour Monsieur CASTERAN Joël

Pour le poste de 8ème vice-président :

60 suffrages exprimés pour Monsieur ABADIE Pierre

Pour le poste de 9ème vice-président :

54 suffrages exprimés pour Madame BRUZZEAUD Anne-Marie

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus :

Monsieur GRASSET Jean-Pierre en qualité de 1er Vice-Président

Monsieur MAJOURAU Alain en qualité de 2ème Vice-Président

Monsieur SORBET Jean-Louis en qualité de 3ème Vice-Président

Monsieur DUCAUD Christian en qualité de 4ème Vice-Président

Monsieur CIEUTAT Serge en qualité de 5ème Vice-Président

Monsieur ADER Jean-Pierre en qualité de 6ème Vice-Président

Monsieur LE BIHAN Jean-Michel en qualité de 7ème Vice-Président

Monsieur ABADIE Pierre en qualité de 8ème Vice-Président

Madame BRUZZEAUD Anne-Marie en qualité de 9ème Vice-Présidente

B) Membres du bureau

Le Président rappelle au conseil communautaire que la possibilité est donnée aux communautés de pouvoir désigner des conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau du conseil communautaire, autres que Président et vice-présidents.

Dans ce cadre, et par délibération distincte, a été fixé le nombre d'autres membres du Bureau communautaire, à savoir 9 membres.

Le Président rappelle de nouveau que les dispositions de l'article L.5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du conseil communautaire.

En accord avec les membres présents et à l'unanimité, le président propose de voter les membres du bureau au scrutin de listes.

Il convient donc de procéder à l'élection des autres membres du Bureau, au scrutin de liste à trois tours, et donc de procéder à l'élection

A l'issue des opérations électorales, il ressort que les conseillers communautaires suivants sont élus membres du Bureau, autre que le Président et les vice-présidents :

Monsieur VERDIER Bernard,
Madame MARIE ERNESTINE Stéphanie
Monsieur FONTAN Guy
Monsieur GIRET Olivier
Madame SOLLES Myriam
Madame MAUMUS Maryse
Monsieur DUBOSC Michel
Monsieur CASTERAN Joël
Monsieur ROUSSE Gaëtan

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :
68 suffrages exprimés pour :

Monsieur VERDIER Bernard,
Madame MARIE ERNESTINE Stéphanie
Monsieur FONTAN Guy
Monsieur GIRET Olivier
Madame SOLLES Myriam
Madame MAUMUS Maryse
Monsieur DUBOSC Michel
Monsieur CASTERAN Joël
Monsieur ROUSSE Gaëtan

6 - Convention relative à l'accompagnement de la relance du secteur du tourisme ainsi que du commerce et de l'artisanat de proximité

M. Barthe, Président de la Communauté de la Communes, a donné la parole à M. VERDIER Bernard pour s'exprimer sur la mise en place de l'aide L'OCCAL à l'ensemble des membres du conseil communautaire présents.

M. Verdier précise que la Région Occitanie a lancé le fond partenarial dénommé L'OCCAL associant la Banque des territoires, les Départements et les Intercommunalités du territoire Régional.

Ce fond est destiné à accompagner la relance du secteur du tourisme ainsi que du commerce et de l'artisanat de proximité.

Après plusieurs échanges et de nombreuses discussions sur les mesures de soutien, sur sa mise en place et la mise en œuvre de ce fond a été validé dans le principe durant la période de confinement.

Il y a lieu aujourd'hui de procéder après l'installation du Conseil Communautaire l'approbation de la mise en place de cette aide qui sera de 3 € par habitant sur la base de la population INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des membres présents moins 2 abstentions, sur la participation de 3 € par habitant sur la base de la population INSEE.

Il mandate le Président pour signer tous les documents y afférents

7 - Aide au financement de projet entreprise SCI DONGAY

M. Barthe a donné la parole à M. Verdier Bernard pour la présentation du plan de financement sur l'accompagnement de l'aide au financement du projet de développement économique de l'entreprise SCI DONGAY - MONLEZUN

Mme Maumus Maryse n'a pas participé au vote.

Dépenses prévisionnelles en € HT	Montant	Ressources	Montant	%
Poste 1 – Dépenses Construction, extension, réhabilitation ou modernisation des bâtiments vacants	724 985	Fonds Européens		0,00%
Poste 2 – Dépenses Terrain (dans la limite de 10% des dépenses totales éligible du projet concerné)	75 000	Région Occitanie (subvention)	59 257,00	6,39%
Rabais Terrain	126 299	Communauté de communes du pays de Trie et du Magnoac (rabais)	126 299,00	13,61%
Poste 3 - Dépenses Honoraires liés à la conduite du projet (maîtrise d'oeuvre, géomètre, frais d'acte ...)	1 500	Autres financeurs publics	0	0,00%
	0	Sous-total financement public	185 557	20,00%
	0	Autres ressources privées		0,00%
		Autofinancement	742 227	80,00%
		Sous-total financement privé	742 227	
TOTAL DEPENSES	927 784	TOTAL RESSOURCES	927 784	100,00%

M. VERDIER Bernard précise aux membres présents que l'avance remboursable se substitue par un rabais sur l'acquisition du terrain.

Ce rabais est estimé à 126 299 € pour une aide de la région s'élevant à 59 257 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention sur le plan de financement et le mandat pour signer tous les documents y afférents

8 - Taux des TOEM

M. Barthe, Président de la Communauté de Communes, informe les membres du Conseil Communautaire présent que les services de l'Etat souhaitent que les taux TOEM leur soient transmis dans les plus brefs délais.

Devant l'urgence, le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de lui donner délégation ainsi qu'au Président de la commission « Finances » pour appliquer les taux au vu et fonction des produits attendus par le Smectom et le Sivom Saint Gaudens – Montréjeau – Aspect - Magnoac

La séance a été levée à 23h30

